

N° 954
11 octobre
2011

français Le Betteravier

lebetteravier.com

BETTERAVES



**Des rendements
très élevés**

Page 11

SUCRE

**La baisse des cours
sera-t-elle durable ?**

Page 21

BIOTECHNOLOGIES



**La génomique pour
plus de compétitivité**

Page 4

GROUPES SUCRIERS

Cristal Union achète Groupe Vermandoise

et devient n°2 français et n°5 européen

Page 2



• Tous à
Betteravenir !

• Gestion du stockage
des betteraves

En pages centrales

BIOCARBURANTS

**Le gouvernement doit se
mobiliser sur l'objectif 2020**
Le plaidoyer de Nicolas Sarkozy

Page 4



FABRICANTS DE SUCRE

Cristal Union achète

Cristal Union est en négociation exclusive pour acquérir le Groupe Vermandoise (SVI). Un rapprochement qui devrait être bouclé à la fin de cette année et qui fera du nouvel ensemble le n° 5 européen et le n° 2 français du sucre et de l'alcool.

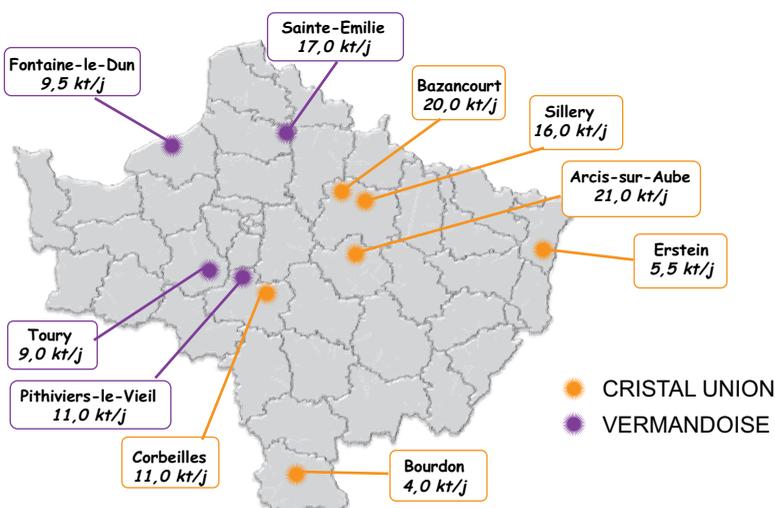
Le Conseil d'administration de Cristal Union a voté le 3 octobre à l'unanimité en faveur de l'acquisition du groupe La Vermandoise, propriété de la famille Delloye, a indiqué le lendemain à la presse Olivier de Bohan, président de Cristal Union depuis moins de sept mois. Ce « rapprochement industriel amical constituera une base solide et nous n'allons pas nous arrêter là », a-t-il poursuivi en évoquant de futures "ouvertures" à l'international et dans la chimie verte. L'opération a un coût de 1 Mrd€ pour Cristal Union (incluant une disponibilité en trésorerie importante) qui achètera la totalité de ce que détenait la famille Delloye, propriétaire de SVI, et est intégralement financée par le Crédit Agricole, a précisé Alain Commissaire qui assurera la direction générale du nouvel ensemble, Olivier de Bohan en étant le Président. L'affaire a été rondement menée durant le premier week-end d'octobre, si l'on en croit Jean-Claude Delloye, président du Directoire du groupe Vermandoise, qui a rassemblé les accords des

membres de sa famille. « Si l'on ne bouge pas, on rétrécit alors que les gros grossissent », a-t-il affirmé pour expliquer la vente de son groupe. 60 % du capital de SVI sont déjà acquis pour Cristal Union qui va déposer le dossier d'achat auprès des autorités françaises et allemandes de la concurrence tout en lançant, selon le processus légal, la consultation des instances représentatives professionnelles de SVI. L'achat devrait donc être effectif au début 2012.

La coopération pèse 80 % de la production de betteraves

L'ouverture du capital de la nouvelle société – qui ne sera pas cotée en Bourse – sera proposée aux 4 000 planteurs de SVI qui pourront donc devenir coopérateurs, s'ajoutant ainsi aux 5 340 planteurs coopérateurs de Cristal Union, selon des modalités qui seront ultérieurement définies, a précisé Alain Commissaire. Les groupes sucriers coopératifs, Cristal Union/SVI et Tereos, assureront désormais 80 % de la production française de betteraves (contre 69 % auparavant) et

Une complémentarité géographique



La Vermandoise et devient n° 2 français

représenteront 75,3 % du quota sucre et 90 % des sucres hors quotas produits.

L'ensemble Cristal Union-Vermandoise pèsent en effet 35,1 % du quota sucre français et 36,2 % des sucres hors quota, avec une production de 1,45 Mt de sucre. Il y aura donc, avec ce nouvel ensemble et Tereos, deux groupes français dans les cinq premiers groupes sucriers européens (voir diagrammes ci-contre). La nouvelle société sucrière aura un chiffre d'affaire, de près de 1,2 Mrd€ et un excédent brut d'exploitation (EBE) de 225 M€.

« Il y a très peu d'écart entre le premier et le deuxième groupe sucre français », a relevé Alain Commissaire avant de mettre l'accent sur la complémentarité régionale de Cristal Union et de SVI dont les 4 usines vont donc rejoindre les 6 usines de Cristal (voir carte ci-contre). La situation de l'industrie du sucre française est

donc identique à celle de l'Allemagne, avec « deux sociétés coopératives fortes », remarque Alain Commissaire.

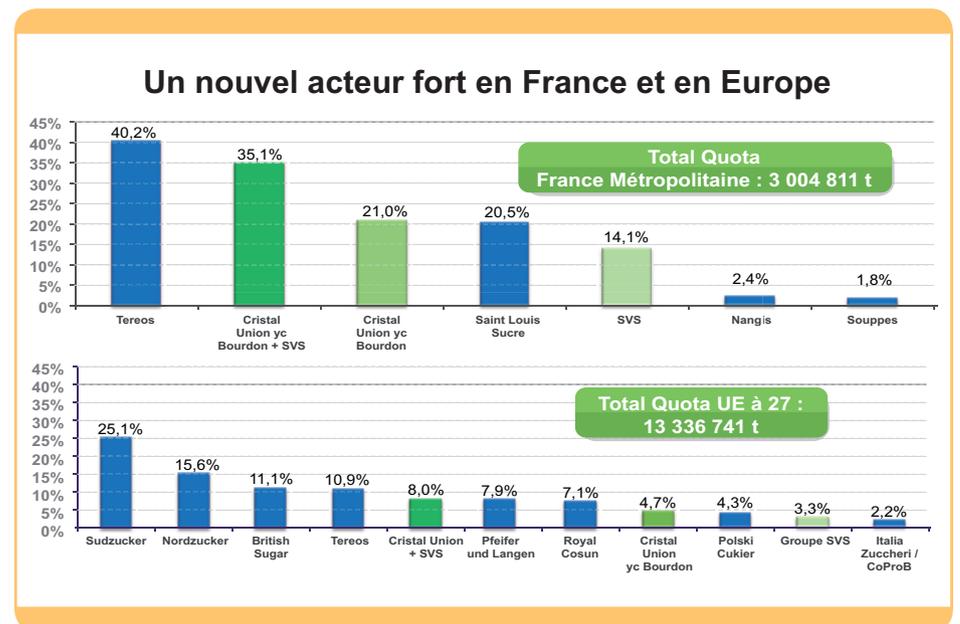
Devenir plus compétitif

C'est dans le cadre d'un prochain Règlement sucre européen en discussion et d'un surcroît de libéralisation à l'issue du Doha Round que la consolidation des deux groupes permettra « d'avoir plus de production pour pouvoir accéder au marché international », estime le directeur général. Et ce, avec des cours du sucre qui devraient, selon lui, rester élevés durant plusieurs années.

En effet, « le Brésil patine, avec un prix de revient du sucre qui a doublé, tandis que la Chine et l'Inde sont devenues de gros consommateurs de sucre », analyse Alain Commissaire qui rappelle que Cristal exporte 300 à 350 000 t hors l'UE, a des positions fortes en Italie et verra l'été

prochain sa raffinerie de sucre en Algérie devenir opérationnelle. « Nous avons d'autres projets pour raffiner du sucre roux et l'importer dans l'UE », a-t-il affirmé.

Outre de futurs développements à l'international, Cristal Union a des projets dans la chimie verte et notamment le "jet fuel". Il s'agit de fabriquer des molécules qui apporteraient davantage d'énergie que le kérosène et de les vendre à Total. Le groupe sucrier travaille avec deux start-up améri-



caines qui savent fabriquer ces molécules à partir de ressources agricoles. « Nous avons des projets d'usines de jet fuel », a précisé Alain Commissaire.

Produire plus et exporter plus de sucre,

se développer à l'international, franchir d'autres paliers dans les biocarburants et la chimie verte, voilà donc les objectifs que se fixe le nouveau numéro 2 français.

ERIK MASSIN



Olivier de Bohan (au milieu), président du nouvel ensemble Cristal Union/SVI, entre Alain Commissaire, directeur général (à gauche) et Jean-Claude Delloye, président du Directoire de La Vermandoise.

REPÈRES

Le Groupe Vermandoise

- 4 000 planteurs
- Surface betteravière : 43 000 ha
- Betteraves travaillées : 4 Mt
- CA : 328 M€
- Production de sucre : 550 000 t
- Production d'alcool : 600 000 hl
- 14 % du quota français
- 4 usines et 1 distillerie

REPÈRES

Cristal Union

- 5 340 planteurs
- Surface betteravière : 90 000 ha
- Betteraves travaillées : 8,5 Mt
- CA : 855 M€
- Production de sucre : 1 Mt
- Production d'alcool : 4,5 Mhl (alcool/éthanol)
- 21 % du quota français
- 5 usines et 2 distilleries

« Une bonne nouvelle pour les planteurs »

Le Betteravier français : Avec le rachat de La Vermandoise par Cristal Union, le paysage industriel sucrier connaît une nouvelle donne. Est-ce une bonne nouvelle pour les planteurs ?

Eric Lainé : C'est une bonne nouvelle pour les planteurs de La Vermandoise qui vont pouvoir devenir coopérateurs. De façon générale, la CGB a toujours soutenu toutes les opportunités pour les planteurs de rejoindre une coopérative et d'être ainsi mieux associés aux prises de décision ainsi qu'aux résultats de leurs sociétés sucrières. Que la France dispose d'un deuxième groupe coopératif

d'une taille importante et qui se place au 5^e rang européen est évidemment tout à fait intéressant.

Le B. F. : Face à ce poids renforcé des groupes coopératifs, quel sera le rôle de la CGB ?

E. L. : Comme lors de la reprise de Béghin Say et avant, de la Compagnie française de sucreries (CFS), le rôle de la CGB sera d'organiser les planteurs et de veiller à ce que les conditions de leur entrée dans les coopératives soient les meilleures possibles, tant sur le plan financier que sur le plan de la gouvernance des entreprises. Le processus de prise de contrôle de La Vermandoise par Cristal

Union va prendre quelques mois que nous allons mettre à profit pour préparer cette adhésion des planteurs SVI à leur nouvelle coopérative, chacun restant individuellement maître de son choix.

Le B. F. : Ce changement industriel intervient alors que le prochain Règlement sucre est déjà en discussion...

E. L. : Il est clair que cette restructuration industrielle intervient en pleine discussion du Règlement sucre et qu'elle constitue un choix stratégique des fabricants concernés. Et face à un choix qui va impliquer financièrement

les planteurs concernés, la CGB attend de l'administration qu'elle accompagne le mouvement en appuyant nos positions pour reconduire le régime des quotas. Compte tenu de toutes les restructurations intervenues dans les 10 dernières années, il convient de conforter la filière qui a encore besoin d'un cadre réglementaire stable pour atteindre un niveau de compétitivité comparable à celui de la canne brésilienne. C'est bien pour cela que la CGB demande la reconduction du Règlement sucre actuel jusqu'en 2020.

PROPOS RECUEILLIS PAR ERIK MASSIN

POINT DE VUE



Eric Lainé, président de la CGB